

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du JEUDI 31 MARS 2022 à 19h00**

Le 31 mars 2022 à 19H00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqué, se sont réunis en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Pascal BŒUF, Maire.

Étaient présents : MM BŒUF Pascal ; LAFOND Anne-Marie ; GASTARD Patrick ; BOINOT Florence ; PIERRON Pierrette ; DEZON Marie-Pierre ; BOUCHAUD Thomas ; PEROTEAU Christelle ; ARRIVÉ Bruno ; BRETON Pierre-Yves ; GRANGE Cécile ; LACOUX Jean-Marc

Absents : LOISEAU Laurent (proc. à P GASTARD) ; BONNARDEL Isabelle (proc. à B ARRIVÉ) ; NICOLAS Marie-Noëlle (proc. à P PIERRON)

Secrétaire : Pierrette PIERRON

Présents : 12 Représentés : 3 Votants : 15

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19H00.

ORDRE DU JOUR :

**1. Désignation du/de la secrétaire de séance : Pierrette PIERRON**

**2. Approbation du compte-rendu de la dernière séance**

**3. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le receveur ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;

- statuant sur l'exécution des budgets annexes de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

APPROUVE le compte de gestion pour l'exercice 2021 pour l'ensemble des budgets

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**4. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

**COMMUNE ; ASSAINISSEMENT ; LOTISSEMENT**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir adopté le compte de gestion, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget COMMUNE pour l'exercice 2021 qui s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	726 904.11	1 120 377.15
RECETTES	925 181.72	142 388.52
Résultat de l'exercice	+ 198 277.61	- 977 988.63

Madame Anne-Marie LAFOND, premier adjoint, est désignée pour présider les débats et mettre au vote la délibération d'approbation.

Le Maire ayant quitté la salle au préalable du vote, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget **COMMUNE** pour l'année 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir adopté le compte de gestion, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget « assainissement » pour l'exercice 2021 qui s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	52 238.61	73 182.46
RECETTES	40 040.80	17 087.13
Résultat de l'exercice	- 12 197.81	+135 844.53

Madame Anne-Marie LAFOND, premier adjoint, est désignée pour présider les débats et mettre au vote la délibération d'approbation.

Le Maire ayant quitté la salle au préalable du vote, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget ASSAINISSEMENT 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir adopté le compte de gestion, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget LOTISSEMENT pour l'exercice 2021 qui s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	191 268.11	222 741.49
RECETTES	191 268.11	189 071.99
Résultat de l'exercice	0.00	- 33 669.50

Madame Anne-Marie LAFOND, premier adjoint, est désignée pour présider les débats et mettre au vote la délibération d'approbation.

Le Maire ayant quitté la salle au préalable du vote, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget LOTISSEMENT pour l'année 2021.

## 5. AFFECTATION DES RÉSULTATS :

**COMMUNE** Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ce jour, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le Conseil Municipal, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A/ RÉSULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 198 277.61
B/ RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTE	+ 805 307.40
C/ RÉSULTAT À AFFECTER (A + B)	1 003 585.01
D/ SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N-1	
D 001 Besoin de financement	734 764.78
R 001 Excédent de financement	-----
E/ SOLDE DES RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT N-1	
Besoin de financement	-----
Excédent de financement	187 400.00
F/ BESOIN DE FINANCEMENT = D - E	547 364.78
<i>DÉCISION D'AFFECTATION du résultat C</i>	
1/ AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement Au minimum = couverture du besoin de financement F	547 364.78
2/ REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002	456 220.23

**ASSAINISSEMENT** Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ce jour, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Municipal, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A/RÉSULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 12 197.81
B/ RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTE	+ 16 881.46
C/ RÉSULTAT A AFFECTER (A + B)	4683.65
D/ SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N-1 D 001 Besoin de financement R 001 Excédent de financement	+ 115 621.02
E/ SOLDE DES RESTES A RÉALISER D'INVESTISSEMENT N-1 Besoin de financement Excédent de financement	108 568.00
F/ BESOIN DE FINANCEMENT = D - E	

<u>DÉCISION D'AFFECTATION du résultat C</u>	
1/ AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement Au minimum = couverture du besoin de financement F	
2/ REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002	4 683.65

## 6. PROPOSITION ET VOTE DU BUDGET 2022 :

**COMMUNE** ; **ASSAINISSEMENT** ; **LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire présente les propositions pour l'exercice 2021 et demande de se prononcer sur le budget primitif 2022 qui s'établit comme suit :

<b>COMMUNE</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	1 404 487.23	1 404 487.23
<b>INVESTISSEMENT</b>	1 443 964.78	1 443 964.78

<b>ASSAINISSEMENT</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	67 682.65	67 682.65
INVESTISSEMENT	270 595.02	270 595.02

<b>LOTISSEMENT</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	462 410.05	462 410.05
INVESTISSEMENT	378 770.00	378 770.00

Le Conseil Municipal approuve le budget présenté :

- au niveau du chapitre pour la section fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour l'investissement.

## **7. VOTE DES TAUX** des 2 taxes communales : document joint ÉTAT 1259

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des 2 taxes directes locales pour 2022 : taxe foncière bâti et taxe foncière non bâti.

Vu le budget principal 2022 équilibré en section de fonctionnement avec un produit fiscal attendu de 432 367 €, il propose de maintenir les taux communaux identiques à ceux votés en 2021.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les mêmes taux qu'en 2021, soit :

- <b>taxe foncier bâti :</b>	<b>42.28 %</b>
- <b>taxe foncier non bâti :</b>	<b>53.01 %</b>

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

- Devis pour la réfection de la voirie du lotissement de la Chapelière : Bernard TP à 60335.50 € HT et Eiffage à 61855.13 € HT = 15 POUR EIFFAGE

- Les visites au Moulin des Pierres Blanches vont commencer au 1<sup>er</sup> juin 2022 : les mercredis à 15H et vendredis à 10H

- Création du porche Delalande : coût élevé du marché (275 000 € HT)

- Les panneaux pour les chemins de randonnées ont été mis en place : testés et approuvés !

Séance levée à 21H10